

Frais

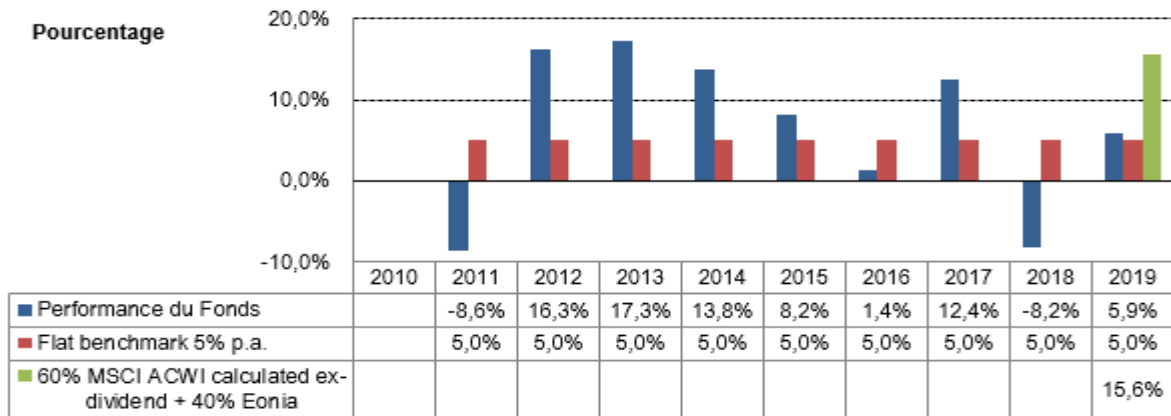
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.00 %
Frais de sortie	0.00 %
Il s'agit du maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.95%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	
20 % de surperformance réalisée par rapport à l'indice composite : 60% of the MSCI World All Countries en Euro et 40% of the Euro Over Night Index Average (EONIA) en Euro.	

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

En cas de passage de cette classe d'actions à une autre classe d'actions de ce compartiment ou d'un autre compartiment, aucun frais de conversion ne sera facturé. Ces frais sont basés sur les données de l'exercice précédent clos le 31 Décembre 2019. La réduction des frais de gestion – à partir du 24/09/2019 - a été incorporée au prorata dans les frais courants indiqués. Le décompte annuel des frais courants figure dans le rapport annuel de l'OPCVM. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre ; ils n'incluent pas les commissions de performance et les frais de transaction (sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre instrument de placement collectif).

La commission de performance facturée lors du dernier exercice (31/12/2019) était de 0.00%. Veuillez noter que pendant la majeure partie de l'année – le calcul était basé sur un critère de commission de performance différent de celui utilisé actuellement. Pour plus d'informations sur les coûts, les commissions de performance et leur méthode de calcul, veuillez-vous reporter au prospectus disponible sur le site internet www.vector.lu.

Performances passées



Veuillez noter que la performance passée ne constitue pas une indication fiable des performances futures. La performance peut varier au fil du temps. Les frais courants du fonds sont inclus dans la performance passée. Les frais d'entrée sont exclus du calcul de la performance passée. La performance passée est calculée en EUR. Vector Flexible C1 a été créé en novembre 2010. L'indice de référence du fonds a été modifié. Le 24/09/2019, la commission forfaitaire de 5% annuelle a été remplacée par une combinaison composée de 60% de MSCI World All Countries calculée hors dividende et de 40% d'EONIA. Les indices ne tiennent pas compte du réinvestissement des dividendes des actions sous-jacentes.

Informations pratiques

Le dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A. De plus amples informations sur Vector peuvent être obtenues à tout moment gratuitement, en anglais, auprès de Vector Asset Management S.A., 370 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et notamment le prospectus et les rapports annuel et semestriel.

Le dernier prix des actions est disponible en ligne sur le site www.fundsquare.net.

Ce fonds est soumis aux lois et règlements du Luxembourg. En fonction de votre propre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez consulter un conseiller fiscal. Ce document décrit une classe d'un compartiment du fonds à compartiments multiples Vector. Le prospectus, les rapports annuel et semestriel sont établis pour Vector dans son ensemble. Les actifs et les passifs des différents compartiments sont séparés. Ils sont disponibles sur

www.vector.lu.

Les actionnaires peuvent convertir tout ou partie de leurs actions en actions d'autres compartiments de Vector, à condition qu'ils répondent à tous les critères pour la souscription d'actions dans le nouveau compartiment. Pour plus d'informations sur la façon de convertir les actions, veuillez-vous reporter à la section dédiée du prospectus.

La responsabilité de Vector Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Un résumé de la politique de rémunération, dans sa dernière version en vigueur, est publié sur le site www.vector.lu. Les investisseurs peuvent se procurer gratuitement une copie de la politique de rémunération en vigueur au siège de la Société de gestion.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Vector Asset Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/01/2020.